



Visa voyage professionnel et (ou) Business, visite officielle

« Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie. »

« Tous les documents en langue arabe sont accompagnés d'une traduction en langue française. »

Les documents suivants doivent être présentés :

1. Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé personnellement par le demandeur. Le formulaire est fourni gratuitement au guichet. Il est également téléchargeable des sites www.eda.admin.ch/alger ou <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
2. **Deux** photographies (photos d'identité récentes sur fond blanc et visage découvert).
3. Passeport valable **3 mois** au moins **après** expiration du visa demandé et avec au moins **(02) deux pages entièrement vierges**. Les passeports qui ont été établis il y a plus de 10 ans ne sont pas acceptés.
4. Copie de la première page du passeport + copie des visas précédemment obtenus.
5. Réservation du billet d'avion aller/retour indiquant l'itinéraire complet du voyage. (Minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier).
6. Contrat d'assurance maladie voyage d'une durée égale à celle du visa demandé, valable pour tous les pays de l'espace Schengen et la Suisse, couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie (couverture minimum: EUR 30.000 ou CHF 50.000).
7. Note du Ministère concerné indiquant le programme de(s) mission(s) et la prise en charge de l'assurance de voyage.
8. Lettre d'invitation et d'engagement du partenaire commercial suisse, dûment signée par des personnes figurant dans le registre de commerce suisse de l'entreprise, spécifiant le motif, la durée et la prise en charge durant le séjour en Suisse + tout document justifiant la relation commerciale (contrats, factures, correspondances, etc.).
9. Historique bancaire des six derniers mois + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.
10. Justificatif(s) de la situation socio professionnelle du voyageur :
 - a. **Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + ordre de mission + attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale ou déclaration annuelle des salaires de l'année précédente + registre de commerce de l'employeur.
 - b. **Commerçant** : registre de commerce + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
 - c. **Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
 - d. **Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
11. Réservation confirmée d'un hôtel en Suisse
12. **Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien** : carte de résidence algérienne valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

Attention : l'Ambassade n'accepte que des dossiers complets. Dès lors, avant d'effectuer un déplacement à l'Ambassade, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

Frais administratifs : La contre-valeur de EUR 60 pour les personnes dès 12 ans et EUR 35 pour les enfants de 6 à 12 ans, est à payer **uniquement en dinars algériens** en espèces lors du dépôt du dossier.

(Non remboursables en cas de refus.)